

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Jean-Michel Vermette	<p>Monsieur Jean-Michel Vermette; conseil d'arrondissement du 10 mars 2014 :</p> <p>M. Vermette est un citoyen en attente d'un logement social. Ayant effectué récemment un exercice de repérage, il constate bon nombre de bâtiments et de lots vacants à l'intérieur du périmètre délimité par la 16e Avenue et le boulevard de l'Assomption, qui pourraient, le cas échéant, se prêter à la création de nouvelles habitations à prix modique. M. Vermette veut connaître les actions privilégiées par l'arrondissement à cet égard.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RÉITÈRE SON SOUTIEN À LA CAUSE DU LOGEMENT SOCIAL. IL RAPPELLE EN OUTRE QUE L'ARRONDISSEMENT CONCENTRE SON ACTION EN VUE D'ASSURER LA PRÉSERVATION DU PARC LOCATIF EXISTANT ET DE SOUTENIR LA CRÉATION DE NOUVELLES UNITÉS DE TYPE SOCIALE ET ABORDABLE DANS LE CADRE DE PROJETS DE CONSTRUCTION COMPRENANT 50 LOGEMENTS ET PLUS. IL INDIQUE TOUTEFOIS QU'IL N'APPARTIENT TOUTEFOIS PAS À L'ARRONDISSEMENT DE PROCÉDER À L'AQUISITION DE TERRAINS OU D'IMMEUBLES À DES FINS DE LOGEMENT SOCIAL, S'AGISSANT EN L'OCCURRENCE D'UNE RESPONSABILITÉ DE LA VILLE CENTRE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Francine Pelletier	<p>Madame Francine Pelletier ; conseil d'arrondissement du 10 mars 2014 :</p> <p>Mme Pelletier habite sur la 1^e Avenue et sa propriété donne sur une ruelle située à proximité du parc Saint-Marc. Mme Pelletier s'inscrit en faux contre l'ouverture d'un sentier d'accès à ce parc via la ruelle, estimant que cette initiative serait fortement susceptible d'engendrer perte de quiétude et nuisances pour les résidents riverains (graffiti, vandalisme, chahut, etc.)</p>	<p>M-A. Gadoury</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, MARC-ANDRÉ GADOURY, RAPPELLE QUE LES RÉSIDANTS DU SECTEUR ONT ÉTÉ CONSULTÉS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS AU PARC PAR LA RUELE MITOYENNE AUX 1^E ET 2^E AVENUES. CE PROJET, VISE EN L'ESPÈCE À FAVORISER L'UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC, UNE ORIENTATION PRÉCONISÉE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RENCHÉRIT LE PROPOS DE M. GADOURY EN FAISANT VALOIR QUE LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC DEMEURE UNE PRÉROGATIVE D'EXERCICE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.</p>
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand; conseil d'arrondissement du 10 mars 2014 :</p> <p>M. Marchand épilogue sur les tenants et aboutissants découlant du projet de loi 60, dit de la « Charte de la laïcité ».</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN MARCHAND.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>Mme Patricia Maria Lucas</p>	<p>Madame Patricia Maria Lucas; conseil d'arrondissement du 10 mars 2014 :</p> <p>Mme Lucas effectue quatre interventions sur la création d'un nouvel espace vert dans le secteur Marconi-Alexandra, projet également connu sous l'appellation de « parc des gorilles ».</p> <p>1) Mme Lucas veut connaître quel est le responsable politique du dossier à la Ville de Montréal.</p> <p>2) Mme Lucas désire obtenir des renseignements sur le partage des responsabilités au sein de la Ville de Montréal, relativement à la réalisation du projet.</p> <p>3) Mme Lucas aborde un litige existant entre la compagnie du Canadien Pacifique et la firme Olymbec concernant la contamination des sols de l'emplacement visé pour le futur parc (ancien et actuel propriétaire des terrains). Elle craint que cette situation n'entraîne des délais en vue de la réalisation du projet.</p> <p>4) Mme Lucas désire obtenir l'engagement du conseil d'arrondissement au regard de la concrétisation d'un nouveau parc à l'emplacement visé.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LA CRÉATION DU PARC RELÈVE ACTUELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DU FAIT QU'ELLE IMPLIQUE D'ABORD UNE DÉMARCHE D'ACQUISITION DE TERRAINS. LE RÉPONDANT POLITIQUE EST MONSIEUR RUSSELL COPEMAN, MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE L'ACQUISITION DES TERRAINS RELÈVE DE LA VILLE CENTRE, PENDANT QUE L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS APPARTIENNENT À L'ARRONDISSEMENT. M. CROTEAU DONNE L'ASSURANCE QUE LES CITOYENS SERONT CONSULTÉS À L'ÉGARD DE LA RÉALISATION DU PROJET.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONFIRME L'APPUI DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET S'ENGAGE À EFFECTUER LE SUIVI REQUIS AUPRÈS DES INSTANCES CENTRALES DE LA VILLE QUANT À LA POURSUITE DU DOSSIER D'ACQUISITION DES TERRAINS.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Frances Foster	<p>Madame Frances Foster; conseil d'arrondissement du 10 mars 2014 :</p> <p>Mme Foster désire connaître le sort qui sera accordé à un lot vacant donnant vis-à-vis le 202, rue Saint-Zotique Ouest, Mme veut savoir de façon précise si cet emplacement est visé par une réserve foncière destinée à pourvoir à la création d'un nouvel espace vert (« parc des gorilles »).</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE QUE LE SORT DE CET EMPLACEMENT DEMEURE INTIMEMENT LIÉ À LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SE SITUANT À L'INTERSECTION DES RUES SAINT-URBAIN ET SAINT-ZOTIQUE OUEST. À L'HEURE ACTUELLE AUCUNE STRATÉGIE DÉTERMINÉE N'A ENCORE A ÉTÉ ARRÊTÉE PAR LA VILLE, BIEN QUE LE VERDISSEMENT DE CET ESPACE SOIT JUGÉ PRÉFÉRABLE.</p>
M. Denis Leboeuf	<p>Monsieur Denis Leboeuf; conseil d'arrondissement du 10 mars 2014 :</p> <p>M. Leboeuf se montre critique à l'endroit du dernier chargement de neige effectué par l'arrondissement dans son secteur d'habitation. Il dit constater que les opérateurs n'ont que partiellement déneigé les trottoirs en cette occasion, en laissant une accumulation de neige importante dans la portion de trottoir située en bordure de rue.</p>	F. Limoges	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, EXPLIQUE QUE LES MODALITÉS OPÉRATIONNELLES DE CHARGEMENT DE LA NEIGE FONT L'OBJET D'UN PROJET-PILOTE EN VUE D'ACCÉLÉRER LES ACTIVITÉS ET D'AMÉLIORER AINSI L'EFFICIENCE DES ÉQUIPES DE DÉNEIGEURS. DIFFÉRENTES OPTIONS SERONT MISES À L'ESSAI D'ICI LA FIN DE L'HIVER ET L'ARRONDISSEMENT, RETIENDRA, LE CAS ÉCHÉANT, LES MEILLEURS SCÉNARIOS D'OPTIMISATION.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Roger Bisson	<p>Monsieur Roger Bisson; conseil d'arrondissement du 10 mars 2014 :</p> <p>M. Bisson revient sur une intervention qu'il a effectuée auprès du conseil à sa séance du 3 février 2014. Il faisait alors état d'une nouvelle pratique observée chez certains promoteurs immobiliers en vue de la conversion d'immeuble en copropriété. Cette façon de faire consiste plus précisément à obtenir un permis d'agrandissement de la Ville grâce auquel il est habilité à procéder à l'éviction des occupants. M. Bisson est aux prises avec une situation pareille et désire connaître les solutions envisagées pour assurer la préservation du parc de logements locatifs dans Rosemont–La Petite-Patrie.</p>	<p>K S Langlois</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. Limoges</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, KARL SACHA LANGLOIS, DONNE RÉPONSE À LA QUESTION EN EXPLIQUANT QUE LES MOYENS ET MESURES JURIDIQUES DISPONIBLES DEMEURENT LIMITÉS À L'ÉCHELLE DE L'ARRONDISSEMENT.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, AJOUTE DE SON CÔTÉ QUE LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES À LA DISPOSITION DE L'ARRONDISSEMENT RÉFÈRENT À LA CONVERSION EN COPROPRIÉTÉ DIVISE ALORS QUE LES PROMOTEURS PRIVILÉGIENT LA CONVERSION EN COPROPRIÉTÉ INDIVISE. CETTE PROBLÉMATIQUE RENVOIE DAVANTAGE À L'EXERCICE DE RECOURS POTENTIELS AUPRÈS DE LA RÉGIE DU LOGEMENT DU QUÉBEC.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, DONNE L'ASSURANCE QUE LES QUESTIONS RELATIVES AU LOGEMENT CONSTITUENT UN ENJEU CENTRAL POUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET QUE LA CONCERTATION EST MAINTENUE EN CONTINU AVEC LES ORGANISMES DE DÉFENSE DES LOCATAIRES.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Marc-Antoine Vermette	<p>Monsieur Marc-Antoine Vermette; conseil d'arrondissement du 10 mars 2014 :</p> <p>M. Vermette discute des demandes formulées à l'endroit du conseil d'arrondissement concernant le projet d'installation de compteurs de nouvelle génération par Hydro-Québec (compteurs « intelligents ». Il désire connaître l'issue des démarches amorcées par l'arrondissement sur ces matières.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN RENDANT COMPTE DES GESTES POSÉS PAR LES ÉLUS DE L'ARRONDISSEMENT. IL EXPLIQUE QU'UNE RENCONTRE FUT TENUE AVEC DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT AFIN D'ABORDER LES ENJEUX RELIÉS À L'ÉMISSION DE MICRO-ONDES PAR LES NOUVEAUX APPAREILS, AU RETRAIT DES PÉNALITÉS IMPUTÉES AUX CLIENTS REFUSANT L'INSTALLATION DE COMPTEURS DITS « INTELLIGENTS », DE MÊME QU'À L'ORGANISATION D'UNE SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DE LA POPULATION DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE. CETTE DERNIÈRE AURA NOTAMMENT LIEU LE MERCREDI 12 MARS 2014, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 5350, RUE LAFOND.</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 10 mars 2014

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Richard Renshaw	<p>Monsieur Richard Renshaw; conseil d'arrondissement du 10 mars 2014 :</p> <p>Question: « En quel moment est-ce qu'on va installer des dos d'âne sur la rue Alma entre Beaubien et Bellechasse – tel que demandé par une pétition des habitants de la rue envoyée à M. Limoge l'automne passé? »</p>	F. Limoges	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LA PÉTITION REÇUE SERA PRISE EN COMPTE AUX FINS DE LA PLANIFICATION DES MESURES D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION POUR L'EXERCICE 2014.</p>